

TERRITOIRE DE BELFORT

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Arrêté n° 2026-39

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

VU

- le code général de la fonction publique ;
- le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale et notamment son article 13 ;
- l'arrêté n° 2026-29 du 16 mars 2026 fixant les règles de l'élection relative au renouvellement du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

CONSIDERANT que l'article 3 de l'arrêté susvisé crée une commission de recensement et de dépouillement des votes dans le cadre de l'élection pour renouvellement du conseil d'administration du centre de gestion ; qu'il appartient au Président du Centre de Gestion d'en désigner les membres dans les conditions spécifiées à l'article 4 du même arrêté ;

ARRETE

Article 1

La commission spécifiée à l'article 4 de l'arrêté n° 2026-29 du 16 mars 2026 est ainsi composée :

- Romuald Roicomte, Président du Centre de Gestion en exercice ;
- Stephane Guyod, Maire de Meroux-Moval ;
- Sandrine Larcher, Maire de Delle ;
- Jean Luc Anderhuerber, Président de la communauté de communes des vosges du sud ;
- Dimitri Rhodes, Directeur du Centre de Gestion.

Article 2

Le directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage à la Maison des communes.

Ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du département du Territoire de BELFORT.

Fait à Belfort le 8 avril 2026

Affiché le *10 avril 2026*

Le Président

CERTIFIE EXECUTOIRE

Romuald Roicomte

